

Le groupe A et le groupe B lisent le texte.

## « Le devoir de dire la vérité est-il absolu ou conditionnel ? »

### Contexte philosophique (résumé simplifié)

Emmanuel Kant, philosophe allemand des Lumières, affirme que dire la vérité est un devoir moral inconditionnel, car mentir nuit à la dignité humaine et détruit la confiance nécessaire à la vie sociale. Même face à un meurtrier qui chercherait un ami chez vous, vous ne devez pas mentir, car le mensonge est toujours moralement condamnable, quels que soient les résultats.

Benjamin Constant, homme politique et philosophe français, s'oppose à Kant. Pour lui, le devoir de dire la vérité dépend du contexte. Dire la vérité à un meurtrier reviendrait à être complice de la mort d'un innocent. La vérité n'est un devoir que pour ceux qui ont le droit de l'entendre.

### Groupe A – Défense de Kant

Consigne :

- Expliquez pourquoi Kant refuse le mensonge même dans les cas extrêmes.
- Donnez 2 arguments pour montrer que la vérité doit être dite quoi qu'il en coûte.
- Préparez une courte mise en situation pour illustrer votre position.

« La véracité dans les déclarations que l'on ne peut éviter est le devoir formel de l'homme envers chacun, quelque grave inconvénient qu'il puisse en résulter pour lui ou pour un autre ; et quoique, en y en altérant la vérité, je ne commette pas d'injustice envers celui qui me force injustement à les faire, j'en commets cependant une en général dans la plus importante partie du devoir par une semblable altération, et dès lors celle-ci mérite bien le nom de mensonge. En effet, je fais en sorte, autant qu'il est en moi, que les déclarations ne trouvent en général aucune créance, et que par conséquent aussi tous les droits, qui sont fondés sur des contrats, s'évanouissent et perdent leur force, ce qui est une injustice faite à l'humanité en général.

Le mensonge bien intentionné, dont il est ici question, peut d'ailleurs, par un effet du hasard, devenir punissable aux yeux des lois civiles. Avez-vous arrêté par un mensonge quelqu'un qui méditait alors un meurtre, vous êtes juridiquement responsable de toutes les conséquences qui pourraient en résulter ; mais êtes-vous resté dans la stricte vérité, la justice publique ne saurait s'en prendre à vous, quelles que puissent être les conséquences imprévues qui en résultent. Il

est possible qu'après avoir loyalement répondu oui au meurtrier qui vous demandait si son ennemi était dans la maison, que celui-ci en sorte inaperçu et échappe ainsi aux mains de l'assassin, de telle sorte que le crime n'ait pas lieu ; mais, si vous avez menti en disant qu'il n'était pas à la maison et qu'étant réellement sorti (à votre insu), il soit rencontré par le meurtrier, qui commette son crime sur lui, alors vous pouvez être justement accusé d'avoir causé sa mort. En effet, si vous aviez dit la vérité, comme vous la saviez, peut-être le meurtrier, en cherchant son ennemi dans la maison, eût-il été saisi par des voisins accourus à temps, et le crime n'aurait-il pas eu lieu. Celui donc qui ment, quelque généreuse que puisse être son intention, doit, même devant le tribunal civil, encourir la responsabilité de son mensonge et porter la peine des conséquences, si imprévues qu'elles puissent être. C'est que la véracité est un devoir qui doit être regardé comme la base de tous les devoirs fondés sur un contrat, et que, si l'on admet la moindre exception dans la loi de ces devoirs, on la rend chancelante et inutile.

KANT, "D'un prétendu droit de mentir par humanité" (1797)

## **Groupe B – Défense de Benjamin Constant**

Consigne :

- Expliquez pourquoi Constant critique l'absolutisme (impératif catégorique) moral de Kant.
- Donnez 2 arguments montrant que mentir peut-être moralement juste selon les circonstances.
- Préparez un exemple concret où mentir est un devoir moral.

« Le principe moral, par exemple, que dire la vérité est un devoir, s'il était pris d'une manière absolue et isolée, rendrait toute société impossible. Nous en avons la preuve dans les conséquences très directes qu'a tirées de ce principe un philosophe allemand, qui va jusqu'à prétendre qu'envers des assassins qui vous demanderaient si votre ami qu'ils poursuivent n'est pas réfugié dans votre maison, le mensonge serait un crime. (...) »

Je prends pour exemple le principe moral que je viens de citer, que dire la vérité est un devoir. Ce principe isolé est inapplicable. Il détruirait la société. Mais, si vous le rejetez, la société n'en sera pas moins détruite, car toutes les bases de la

morale seront renversées. Il faut donc chercher le moyen d'application, et pour cet effet, il faut, comme nous venons de le dire, définir le principe. Dire la vérité est un devoir. Qu'est-ce qu'un devoir ? L'idée de devoir est inséparable de celle de droits : un devoir est ce qui, dans un être, correspond aux droits d'un autre. Là où il n'y a pas de droits, il n'y a pas de devoirs. Dire la vérité n'est donc un devoir qu'envers ceux qui ont droit à la vérité. Or nul homme n'a droit à la vérité qui nuit à autrui.

Voilà, ce me semble, le principe devenu applicable. En le définissant, nous avons découvert le lien qui l'unissait à un autre principe, et la réunion de ces deux principes nous a fourni la solution de la difficulté qui nous arrêtait. »

Benjamin CONSTANT, Des réactions politiques (1796), VIII